

OBJET

Convention
opérationnelle entre
l'Etablissement Public
Foncier Nord – Pas de
Calais et la Commune
de LOUVROIL relative
à l'opération
LOUVROIL – Centre
Ville

Foncier /CM/DS
N°27-04-16

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur EI HADANI a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté d'agglomération.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre figure le renouvellement de l'opération « **Louvroil – Centre-ville** ».

Depuis 2002, l'EPF accompagne la commune de Louvroil dans la mise en œuvre de son projet de restructuration urbaine.

L'objectif est de réorganiser et renforcer les équipements publics, développer une nouvelle offre de logements dont des logements

sociaux et améliorer le cadre de vie des habitants. Une partie des fonciers à enjeux (habitat dégradé et commerces) identifiés par le biais du référentiel foncier élaboré par l'EPF en 2003 ont fait l'objet d'acquisition. Deux chantiers de requalification rue du Pot d'Argent et rue Gallois ont été réalisés en 2013 et 2014. Dans la continuité des actions menées, la commune souhaite intensifier la démarche de renouvellement urbain aux abords des rues Jean Jaurès et Majois.

Afin de poursuivre les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires à la réalisation du projet communal d'une part et de désigner les promoteurs pour les opérations de logements d'autre part, la convention opérationnelle mise en place en 2007 arrivée à échéance le 11 juillet 2015 est donc renouvelée.

Les biens acquis au titre de la précédente convention « Louvroil – Centre-ville, suite » sont transférés dans la présente et leur portage foncier est de ce fait prolongé.

Dans la continuité de sa mise en œuvre, la convention opérationnelle doit être renouvelée entre l'EPF et la commune de Louvroil arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de la commune aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance, le 12 avril 2016
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
LE MAIRE,
Annick MATTIGHELLO

